



SNUEP-FSU
26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com
http://www.bordeaux.snuep.com

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, **le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage syndical ouvert à tous les professeurs de l'Enseignement Professionnel le mardi 12 novembre 2013.**

1) **Le thème en sera :** Conditions de travail dans les établissements de l'enseignement professionnel. Rénovation de la voie professionnelle / Organisation des horaires / CCF / Gestion des classes / Hétérogénéité des niveaux / Passerelles / Décrochage / TZR / Contractuels / Stagiaires / Relation avec la hiérarchie

2) Le lieu :

Lycée Polyvalent Les Iris

Adresse : 13 Rue Saint-Cricq, 33310 Lormont

Téléphone : 05 57 80 10 60

3) **Ce stage sera animé par le Secrétariat Académique du SNUEP en présence d'un membre du Secrétariat National et d'intervenants de la FSU Académique.**

4) Le droit à la formation

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

5) La demande

Elle doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 12 octobre 2013.**

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Monsieur le Recteur.

- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

6) Confirmation pour des raisons logistiques

Les collègues désireux de participer au stage doivent nous le signaler au plus vite soit :

- en téléphonant au 05 56 68 98 91

- en nous adressant un courriel à : snuepaquitaine@gmail.com

En fonction des inscrits, nous ferons tout pour faciliter le co-voiturage.

7) Repas « amélioré » pris en charge par le SNUEP

Nous insistons sur le fait que tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

8) Ci-dessous un modèle de lettre à adresser à ton chef d'établissement

Madame ou Monsieur
PLP

A Monsieur le Recteur
S/c de
LP

Date:.....

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la Loi n° 84/16 du 10/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Pour le **mardi 12 novembre 2013**

Afin de participer à un stage de formation syndicale.

Lycée Polyvalent Les Iris

Adresse : 13 Rue Saint-Cricq, 33310 Lormont

Téléphone : 05 57 80 10 60

Il est organisé sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/1999 publié au J. O. du 6/01/2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

